RCS : NANTES
Code greffe : 4401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1991 B 01346
Numéro SIREN : 383 497 963
Nom ou dénomination : ABALONE FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 19/08/2015 sous le numéro de dépôt 9559

Déposé au Greffe
le 19 AOUT 2015
sous le N° 95559
RCS N° 383 497 963

ABALONE FRANCE
Société par actions simplifiée
au capital de 468.426 euros
Siège social : 43, rue Bobby Sands – 44800 SAINT-HERBLAIN
383.497.963 RCS NANTES

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 3 JUILLET 2015

L'an deux mille quinze et le trois juillet, les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale au siège social.

Monsieur François-Xavier MOUTEL préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Sont présents à la réunion :

- Monsieur François-Xavier MOUTEL
Propriétaire de..... 463.528 actions

- Monsieur Sacha MOUTEL
Propriétaire de..... 2.529 actions

- Monsieur Barnabé BAUDU
Propriétaire de..... 2.369 actions

Le Président constate que les associés présents réunissent la totalité des voix, l'assemblée peut donc valablement délibérer.

La société KPMG SA, représentée par Monsieur Yohann BOSSARD et la société CO-PILOTES AUDIT, représentée par Monsieur Yohann BUSNEL, commissaires aux comptes, sont absentes excusées.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- **Nomination d'un nouveau président en remplacement du président démissionnaire ;**
- **Attribution de pouvoirs.**

Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

BB

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de nouvelle Présidente, en remplacement de Monsieur François-Xavier MOUTEL, Président démissionnaire, à compter de ce jour, et pour une durée indéterminée :

- **Madame Nadège LIGNON**

 Demeurant à LA CHAPELLE SUR ERDRE (44240) – 10, rue Anne de Bretagne

La Présidente ainsi nommée, représentera la société à l'égard des tiers. Par ailleurs, elle dirigera et administrera la société. A cet effet, elle sera investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs attribués par les dispositions du code de commerce ou les statuts à la collectivité des associés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Madame Nadège LIGNON, qui succède à Monsieur François-Xavier MOUTEL, Président démissionnaire, à effet du 3 juillet 2015, a accepté les fonctions qui viennent de lui être conférées après avoir déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice de ce mandat.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au Président ainsi qu'au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes, notamment à la société d'avocats FIDAL, à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité et de dépôts nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé.

Bon pour acceptation du mandat de Présidente

